

## **Concours Innovation du Nautic de Paris 2020**

### **Un concours pour valoriser les innovations de la filière**

*La Fédération des Industries Nautiques et le Nautic de Paris lancent leur Concours Innovation 2020, visant à valoriser les produits et services innovants de la filière nautique.*

*Cette démarche s'inscrit dans le prolongement des initiatives menées depuis trois ans pour mettre l'innovation au centre du salon nautique de Paris, véritable vitrine du dynamisme du secteur : hackathons, exposition de produits, concours d'innovations régionales, etc.*

*Les enjeux de transition écologique et solidaire, toujours prégnants pour la filière nautique, sont de nouveau au cœur de l'édition 2020 du concours innovation.*

#### **Périmètre du concours et critères de sélection**

Le concours s'adresse à des entreprises, quelle que soit leur taille.

**Elles doivent présenter une innovation en lien avec les pratiques nautiques, soit une activité pratiquée sur l'eau ou sous l'eau (mer comme lacs, rivières etc...). L'innovation devra s'inscrire dans un processus entrepreneurial.**

Les innovations présentées doivent participer à **la transition écologique et solidaire de la filière et/ ou permettre un accès facilité à la pratique nautique.**

**La prise en compte par le produit ou le service des nouveaux enjeux induits par la crise sanitaire sera un atout.**

#### **Un concours en deux phases**

1. Une première sélection qui permet de retenir parmi les dossiers reçus, les finalistes qui exposeront au salon nautique ;
2. le 12 décembre 2020 au salon nautique, à l'issue d'une courte présentation publique des innovations, un jury choisira les gagnants parmi ces finalistes.

#### **A la clé**

Les lauréats des dernières éditions du concours ont obtenu grâce à leur participation une **visibilité importante** qui, pour plusieurs d'entre eux, a marqué le réel lancement de leur projet entrepreneurial.

Le Nautic de Paris offrira de nouveau cette année aux porteurs de projets retenus pour la grande finale une surface **d'exposition** au sein d'un espace partagé avec les autres candidats, ouvert aux visiteurs et aux 5 000 professionnels présents, assorti d'un **livret de présentation** des produits et services qualifiés pour la finale.

Le service communication et le service de presse du salon, consacreront des ressources et des moyens dédiés.

De plus, comme chaque année, le salon offrira aux vainqueurs de la finale de chaque catégorie **une surface d'exposition pour le Nautic 2021**.

**Important - Conditions d'exposition au sein de l'espace dédié à l'innovation :**

**Le Nautic mettra à la disposition des finalistes une surface d'exposition au sein d'un espace partagé avec les autres candidats dans l'un des halls du salon de la Porte de Versailles, avec un desk dédié et un accueil (hôtesses). L'alimentation électrique sera fournie.**

**Les finalistes et/ou leur(s) partenaire(s) prendront à leur charge : la scénographie, les éléments de constructions, l'éclairage, l'audio/vidéo, etc. devant servir à la présentation aux visiteurs/professionnels/média de leurs innovations. Ils devront s'acquitter des frais obligatoires d'inscription comprenant, entre autres, l'assurance responsabilité civile (475€HT).**

**Les catégories d'innovation présentées**

L'innovation sera présentée dans l'une des 2 catégories du concours :

- Produit nautique,
- Service nautique.

Dans chacune des catégories :

- L'innovation pourra être incrémentale ou de rupture.
  - o Si elle est incrémentale, il s'agira de définir une continuité dans l'apport de l'innovation comme une amélioration progressive des produits et des services existants.
  - o Si elle est en rupture, il s'agira de présenter un produit ou un service aux caractéristiques nouvelles.
- Les innovations pourront être au stade de prototype :
  - o Un prototype doit répondre à la définition de l'OCDE, c'est-à-dire un modèle original, possédant toutes les qualités techniques et toutes les caractéristiques de fonctionnement d'un nouveau produit. Il s'inscrit dans une des phases de la R&D et de la conception d'un produit ou d'un service. Le prototype présenté au concours doit s'inscrire dans une réalité entrepreneuriale (l'intérêt économique de l'idée sera un facteur déterminant). A minima, une maquette (y compris numérique) est attendue.
  - o Dans le cas où les innovations sont en phase de commercialisation, celle-ci devra avoir débuté après le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

## Sélection

Les candidatures répondant à cet appel à contribution seront reçues et gérées par le Nautic.

Ce dernier assure :

- La réception des candidatures par un interlocuteur dédié au sein de la structure Nautic Festival,
- La validation des aspects « nouveauté » et « intérêt de l'innovation » pour la filière nautique,
- La sélection des projets finalistes sur la base des critères établis dans l'appel à contribution, qui exposeront au Nautic et participeront à la finale le 12 décembre ;
- L'accompagnement des porteurs de projets pour préparer l'exposition sur le salon et la présentation lors de la finale.

Un jury spécial se chargera de choisir les lauréats lors de la finale.

## Conditions de participation

Chaque innovation proposée doit :

- Être réaliste financièrement et viable économiquement,
- Respecter la législation française et européenne du secteur,
- S'appuyer sur des données vérifiables et honnêtes dont le jury pourra prendre connaissance sur simple demande.

Les porteurs de projets doivent obligatoirement détenir les droits de propriété intellectuelle du produit ou service innovant.

La participation au concours est ouverte jusqu'au 11 octobre 2020.

Les contributeurs veilleront à **remplir le dossier de candidature et à fournir les illustrations demandées** (à retrouver sur la page dédiée du Concours Innovation du Nautic de Paris sur le site [www.salonnautiqueparis.com](http://www.salonnautiqueparis.com)).

Les finalistes s'engagent à exposer leurs innovations (prototypes compris) lors de l'édition du Salon Nautique de Paris qui mettra à leur disposition un espace dédié du 5 au 13 décembre ainsi qu'à participer, par leur présence ou celle d'un représentant, à la grande finale lors de la journée d'innovation le samedi 12 décembre.

Les contributeurs, et de surcroit les lauréats s'engageront à mentionner le Nautic de Paris dans toute communication effectuée à propos du Concours Innovation, préalablement comme postérieurement au concours. Nous entendons par « communication » tous supports de communication ou de promotion du produit ou service en compétition sur format print ou numérique.

La mention du Nautic de Paris devra apparaître comme suit sur les supports :

Catégorie Produit :

- Avant la cérémonie de remise des prix :

*Produit présenté au Concours Innovation du Nautic de Paris*

(Mention obligatoirement associée au logo du concours 2020 présent en annexe de ce document)

- Après la cérémonie de remise des prix, si le produit est le gagnant de sa catégorie :

*Produit lauréat du Concours Innovation du Nautic de Paris*

(Mention obligatoirement associée au logo du concours 2020 présent en annexe de ce document)

Catégorie Service :

- Avant la cérémonie de remise des prix :

*Service présenté au Concours Innovation du Nautic de Paris*

(Mention obligatoirement associée au logo du concours 2020 présent en annexe de ce document)

- Après la cérémonie de remise des prix, si le service est le gagnant de sa catégorie :

*Service lauréat du Concours Innovation du Nautic de Paris*

(Mention obligatoirement associée au logo du concours 2020 présent en annexe de ce document)

Police typographique à respecter :

AVENIR couleur turquoise (Pantone 3125C / RVB : R0 V168 B181 / Web #00a8b5)

**Planning**

- La participation au concours sera close le 11 octobre 2020 à minuit. Les dossiers reçus après cette date ne pourront pas participer au Concours Innovation 2020.
- Le jury se prononcera au plus tard le 30 octobre à minuit pour arrêter la liste des finalistes.
- Les éléments de mise en scène au sein de l'espace innovation seront précisés au 16 novembre par l'organisation du salon.
- La finale se déroulera au salon nautique le samedi 12 décembre.

**ANNEXE**